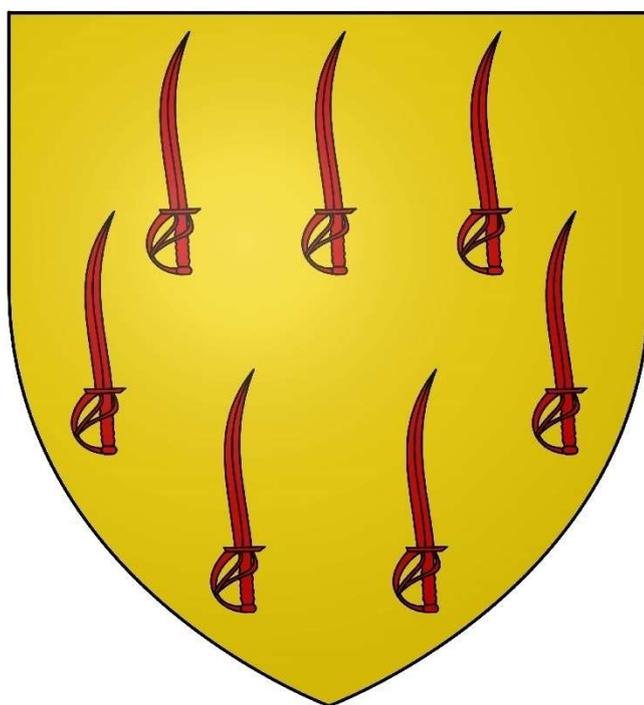


# **PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL**

Mairie de  
**SABARAT**



Ariège - Pyrénées  
Occitanie

# **27 MAI 2024**

# FEUILLE DE PRÉSENCE

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai à 21h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 mai 2024 s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT, Maire.

NOM Prénom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
MILHORAT Laurent	Maire	X		
REY Didier	Maire Adjoint	X		
LACANAL Carole	Maire Adjointe	X		
BARRE Patricia	Maire Adjointe	X		
BRIERE Stéphanie	Conseillère Municipale	X		
BUSCAIL Arnaud	Conseiller Municipal		X	
ESQUIROL William	Conseiller Municipal		X	
LAPEYRE Gwenaëlle	Conseillère Municipale		X	
LEAL RAMIREZ Agnès	Conseillère Municipale		X	
PONS Magnolia	Conseillère Municipale		X	
THEUILLON Jean-François	Conseiller Municipal	X		

Secrétaire de séance : Madame LACANAL Carole a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur MILHORAT, Maire, remercie les élus de leur présence, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à vingt et une heures.

## ORDRE DU JOUR

Ordre du jour session du Conseil Municipal du 27 Mai 2024 à 21 heures :

- Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 11 Avril 2024.
- **CCAL (Administration Générale)** - Convention de mandat Commune/CCAL Travaux Voirie.
- **CCAL (Finances)** - Validation du montant des Attributions de Compensations Définitives 2024 ;
- **QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS**
  - Organisation Élection Européenne du 9 juin 2024 ;
  - Bibliothèque de SABARAT.

## DÉROULEMENT DE SÉANCE

### 1 - APPROBATION PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Mr le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de séance du 11 Avril 2024.

*Procès-Verbal approuvé à l'unanimité*

## 2 – CONVENTION DE MANDAT COMMUNE/CCAL TRAVAUX VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Arize Lèze réalise à la demande de chaque commune différents travaux.

En ce qui concerne la commune de SABARAT, il n'est pas prévu de réaliser divers travaux sur la voirie communale (création ou curage de fossés, création de passages busés, débroussaillage, travaux d'entretien), la création et l'entretien de la voirie rurale, la création de voies nouvelles, la réalisation d'équipement nouveaux pour l'année 2024.

Ces travaux sont des travaux qui viendrait en supplément de la gestion des chemins communaux qui a été confiée à la communauté des communes Arize-Lèze.

Mais si la commune doit réaliser dans l'urgence certains de ces travaux, il est nécessaire de signer la convention de travaux de voirie 2024.

### *Lecture convention de mandat voirie CCArizeLeze 2024*

#### **DELIBERATION**

#### **OBJET: SIGNATURE CONVENTION DE MANDAT – TRAVAUX 2024**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Arize Lèze réalise à la demande de chaque commune différents travaux. En ce qui concerne la commune de SABARAT, il serait nécessaire de réaliser divers travaux sur la voirie communale (création ou curage de fossés, création de passages busés, débroussaillage, travaux d'entretien), la création et l'entretien de la voirie rurale, la création de voies nouvelles, la réalisation d'équipement nouveaux pour l'année 2024.

	Pour	Contre	Abstention
MILHORAT	X		
REY	X		
LACANAL	X		
BARRE	X		
BRIERE	X		
BUSCAIL			
ESQUIROL			
LAPEYRE			
LEAL RAMIREZ			
PONS			
THEUILLON	X		

Il informe le Conseil Municipal que la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique prévoit dans son titre premier la conclusion d'une convention ayant pour objet de confier au mandataire (la Communauté de Communes Arize Lèze) l'exécution de ces travaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de mandat annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

### 3 – VALIDATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DÉFINITIVES 2024

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du Rapport de présentation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté des Communes Arize Lèze qui s'est tenu le 22 Avril 2024 à 18h00 :

La C.L.E.C.T. de la Communauté des Communes Arize Lèze s'est réunie en première séance le 13 février 2017 pour valider les montants des Attributions de Compensation provisoires "fiscales" pour chaque commune opérée dans le cadre du passage en F.P.U. Les montants avaient été arrêtés par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (D.G.F.I.P.) de l'Ariège.

La C.L.E.C.T. de la Communauté des Communes Arize Lèze s'est réunie le 5 septembre 2017 pour valider les montants des Attributions de Compensation concernant le financement du transfert de la compétence "Voirie d'intérêt communautaire" des communes de l'ancienne communauté de communes de l'Arize dans le cadre d'une modification des statuts sur la compétence **Création, Aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire**.

La C.L.E.C.T. de la Communauté des Communes Arize Lèze s'est réunie le 12 février 2018 pour valider les montants des Attributions de Compensation concernant le financement du transfert de la compétence "**Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**" des communes de l'ancienne communauté de communes de la Lèze. Cette modification avait entraîné une évaluation des charges et recettes afférentes en prend en compte le montant du SDIS payé en 2017 par les communes concernées.

La C.L.E.C.T. de la Communauté des Communes Arize Lèze s'est réunie le 8 octobre 2018 pour valider les montants des Attributions de Compensation définitives 2019 concernant le financement des dépenses imprévues liées au transfert de charges sur la compétence "**Voirie d'intérêt communautaire**" par le mécanisme des Attributions de Compensation à hauteur de 10 € par habitant.

Les 3 dernières modifications ont entraîné une évaluation des charges et recettes afférentes aux transferts de compétence dans le cadre d'une révision de type "libre" (suivant le V de l'article 1609 nonies C du CGI).

La prise en charge financière par la communauté de communes de la contribution au Service

Départemental d'Incendie et de Secours et de l'entretien et des dépenses imprévues de la voirie d'intérêt communautaire génère un important déficit qu'il s'agit de combler par une révision du montant des Attributions de Compensation.

Une augmentation de 20 % des attributions de compensation libres concernant la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours et de l'entretien et des dépenses imprévues de la voirie d'intérêt communautaire permet de combler ce déficit.

L'intégration d'un montant de 2 500 € sur les Attributions de Compensation concernant le financement par la commune du Carla Bayle a été décidée dans le cadre du transfert de la compétence du service de Transport A la Demande sur cette commune.

## TABLEAU DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2024

COMMUNES	AC 2019 DEFINITIVES	PRODUIT REVISION AC LIBRES 2024	AC 2024 DEFINITIVES
ARTIGAT	-2 622 €	4 910 €	-7 532 €
CARLA BAYLE	5 933 €	9 101 €	-3 168 €
CASTERAS	-586 €	241 €	-827 €
DURFORT	-4 422 €	1 190 €	-5 612 €
LE FOSSAT	144 076 €	10 961 €	133 115 €
LANOUX	-1 890 €	478 €	-2 368 €
LEZAT SUR LEZE	231 881 €	22 215 €	209 666 €
MONESPLE	-1 208 €	243 €	-1 451 €
PAILHES	-2 974 €	3 176 €	-6 150 €
SAINT YBARS	-8 981 €	5 380 €	-14 361 €
SIEURAS	-2 443 €	727 €	-3 170 €
VILLENEUVE	-3 880 €	1 062 €	-4 942 €
SAINTE SUZANNE	-7 014 €	1 949 €	-8 963 €
LA BASTIDE DE B	-5 977 €	2 943 €	-8 920 €
LES BORDES	2 042 €	6 132 €	-4 090 €
CAMARADE	-6 414 €	2 851 €	-9 265 €
CAMPAGNE	-5 826 €	3 175 €	-9 001 €
CASTEX	-5 636 €	1 538 €	-7 174 €
DAUMAZAN	58 373 €	5 027 €	53 346 €
FORNEX	-99 €	1 550 €	-1 649 €
GABRE	-10 668 €	2 402 €	-13 070 €
LOUBAUT	-1 741 €	348 €	-2 089 €
LE MAS D'AZIL	19 669 €	10 938 €	8 731 €
MERAS	-4 326 €	865 €	-5 191 €
MONTFA	-5 401 €	1 174 €	-6 575 €
SABARAT	41 185 €	3 373 €	37 812 €
THOUARS	-1 818 €	658 €	-2 476 €
<b>TOTAUX</b>	<b>419 233 €</b>	<b>104 609 €</b>	<b>314 624 €</b>

Le montant révisé de l'Attribution de Compensation présenté ci-dessus a été approuvé par délibération du 6 mai 2024 par le Conseil Communautaire Arize Lèze.

Ce rapport doit être soumis aux conseils communaux qui devront adopter à la majorité simple le montant révisé de l'Attribution de Compensation.



Mairie de  
**SABARAT**  
Arize Pyrénées Occidentales

### DELIBERATION

	Pour	Contre	Abstention
MILHORAT	X		
REY	X		
LACANAL	X		
BARRE	X		
BRIERE	X		
BUSCAIL			
ESQUIROL			
LAPEYRE			
LEAL RAMIREZ			
PONS			
THEUILLON	X		

**OBJET: VALIDATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2024**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes Arize Lèze en date du 6 mai 2024 approuvant le contenu et les conclusions du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 22 avril 2024 et validant le montant des Attributions de Compensation Définitives 2024.

La Communauté de Communes Arize Lèze a validé une révision libre afin de permettre le financement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours et de l'entretien et des dépenses imprévues de la voirie d'intérêt communautaire.

Cette contribution a été déduite des Attributions de Compensation définitives 2019.

Monsieur le Maire propose de retenir le régime de révision libre des AC et de prendre acte des montants annexés à la présente délibération d'attribution des AC définitives 2024.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le montant des AC définitives 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

Le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- d'approuver la notion très importante de solidarité entre les communes
- de retenir le régime de révision libre des AC
- d'approuver les montants définitifs des Attributions de Compensation 2024 annexés à la présente délibération.

Le CONSEIL MUNICIPAL DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.

#### 4 – QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

✓ **Élection Européennes du 9 Juin 2024.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élections Européennes se tiendront le Dimanche 9 Juin 2024 de 8h à 18h00

Heure	Élections Européennes
8h – 10h00	MILHORAT Laurent
	BARRE Patricia
10h00 – 12h00	MILHPORAT Laurent
	BARRE Patricia
12h00 – 14h00	LACANAL Carole
	ESQUIROL William
14h00 – 16h00	LACANAL Carole
	THEUILLON Jean François
16h00 – 18h00	MILHORAT Laurent
	THEUILLON Jean François

✓ **Bibliothèque de Sabarat.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2023, il avait été décidé de remettre la décision de fermeture de la Bibliothèque de SABARAT (la décision devait être prise pour juin 2024 au plus tard afin de pouvoir organiser la réception des classes selon l'option choisie).

Ce délai supplémentaire devait permettre à la commune de faire chiffrer le cout des travaux pour une réhabilitation des WC et de la bibliothèque.

En effet, le Comité Technique des Bibliothèques Arize Lèze 2023 qui s'est tenu le 19 septembre 2023, avaient mentionné que les locaux de la bibliothèque étaient insalubres.

En effet, la terrasse menant au Foyer Rural n'est pas étanche et des infiltrations d'eaux détériore le plafond des WC et engendre du salpêtre dans la bibliothèque coté enfants.

Cette problématique d'infiltration est connue depuis plusieurs années.

Les bibliothécaires du réseau Arize Lèze ont demandées lors de ce comité que le CHST (Comité Hygiène et Sécurité au Travail) vienne visiter les locaux.

Plusieurs possibilités s'offrent à la commune :

- Soit réaliser d'urgence les travaux, et maintenir la bibliothèque
- Soit trouver un autre local pour la bibliothèque
- Soit fermer la bibliothèque en accord avec la Communauté des Communes Arize Lèze et se laisser le temps pour réaliser les travaux.

Monsieur le Maire informe les Conseil Municipal que les enfants des écoles de Sabarat et des Bordes sur Arize qui fréquentes la bibliothèque vont depuis le début de l'année à la bibliothèque du Mas d'Azil. Il regrette d'avoir appris cela en conseil d'école et que les responsables de la bibliothèque ne l'aient pas prévenu.

Les frais de transport étant à la charge de la Communauté des Communes. Pour les usagers de la bibliothèque ils devraient eux aussi aller au Mas d'Azil.

Il faut donc maintenant prendre la décision car le prochain Comité Technique des Bibliothèques Arize Lèze se tiendra le 5 juin 2024.

***La proposition de fermeture de la bibliothèque est prise à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents.***

✓ **Ateliers « Quidi Mouv ».**

Madame LACANAL, Maire Adjointe, informe le Conseil Municipal que des ateliers « Quidi Mouv » vont être organisés à la salle polyvalente de Sabarat à partir d'octobre 2024 jusqu'à janvier 2025.

Cette activité en partenariat avec M2P (Midi-Pyrénées Prévention) propose un atelier gratuit à toutes les personnes de plus de 60 ans. Il sera financé par les Caisses de Retraites et la Conférence des Financeurs de l'Ariège.

Le Quidi Mouv est basée sur la stimulation physique et cognitive, elle permet de préserver l'autonomie des personnes et de créer du lien social et surtout aide à bien vieillir.

✓ **Commission Communication & Social.**

Madame LACANAL, Maire Adjointe, informe le Conseil Municipal qu'une commission commune entre la commission communication et la commission Social s'est tenue le 30 avril 2024.

Lors de cette réunion a été travaillé l'élaboration du Randouly et Berbéziel du milieu d'année et la rédaction d'un flyer social sur les aides pour les personnes présentant un handicap

✓ **Commission Travaux.**

Monsieur REY, Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'une commission Travaux s'est tenue le 7 mai 2024.

Au cours de cette réunion a été étudié la proposition du cabinet OTCE qui avait déjà travaillé sur l'aménagement des Quatre Chemins (routes de Pailhes – Daumazan – Le Carla)

Proposition OTCE :

MISSIONS MOE VRD	Honoraires (en HT)	
<b>TRANCHE FERME</b>		
EP/DIAG	2 341,50 €	
AVP/SUBV	3 611,50 €	
Total Tranche Ferme :	5 953,00 €	
<b>TRANCHE OPTIONNELLE</b>		
ACT – Marché<100k€ HT	730,00 €	
VISA	912,50 €	
DET	2 190,00 €	
AOR	438,00 €	
Total Tranche Optionnelle :	4 270,50 €	
<b>TOTAL HT GENERAL</b>		<b>10 223,50 €</b>
TVA (20 %)		2 044,70 €
<b>TOTAL TTC GENERAL</b>		<b>12 268,20 €</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recevoir le cabinet OTCE avant de valider le devis pour échanger avec eux sur la méthodologie de travail et les souhaits de la mairie en matière d'aménagement et de budget.

Proposition acceptée par l'ensemble des Conseillers Municipaux présents.

***Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux  
et lève la séance à 22 h 20.***

Fait à SABARAT, le 30 Mai 2024.

Le Secrétaire de Séance,



Le Maire,



Laurent MILHORAT